N° 1

5

Je soussigné reconnois m'être payé par prélèvement sur les fonds alloués au service de l'académie de France à Rome d'une somme de trois mille quatre cents quinze francs soixante quatorze centimes pour frais trois mois de traitement d'indemnité de table, de voiture et de frais de bureaux qui me sont alloués en qualité de directeur de la dite académie.

Dont quittance

Rome ce 31 mars 1841

Vor Schmitz

Ad. par 3415 - 74